

**Allocution de Bernard Schmeltz,  
à l'occasion de l'ouverture de la Journée de valorisation de l'engagement des jeunes en  
service civique**

*19 décembre 2017*

Monsieur le conseiller auprès du Haut-Commissaire à l'engagement civique,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande satisfaction que je participe aujourd'hui à l'ouverture de la journée consacrée à la valorisation de l'engagement des jeunes en service civique.

J'aurai le plaisir de remettre officiellement tout à l'heure à chacun des jeunes ici présents ayant participé au service civique en Corse en 2016 ou 2017, une lettre de remerciements pour leur engagement au service de la République.

Cette Journée, qui nous réunit aujourd'hui, est née de la volonté de mettre en valeur l'engagement des jeunes en service civique mais aussi de répondre à la question maintes fois posée par ces jeunes, à l'issue de leur engagement :

« Le service civique : et après ? »

Car en effet, si plus de 200 000 jeunes, dans toute la France, se sont engagés dans le service civique, depuis sa création il y a 7 ans, nombre d'entre eux, qui ont apprécié de réaliser une mission au service de l'intérêt général, souhaitent poursuivre leur engagement au service de la Nation.

Le vivre-ensemble, la solidarité intergénérationnelle sont quelques-uns des secteurs dans lesquels les jeunes en service civique ont eu l'occasion de s'épanouir.

Le service civique, je le rappelle à l'attention des néophytes, *« a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire –fille ou garçon- l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger auprès d'une personne morale agréée »*.

Son ambition,

- c'est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, de donner de leur temps à la collectivité et aux autres sur une période de 6 à 12 mois.

Son ambition,

- c'est aussi, au-delà du lien social qu'il construit et entretient, de permettre, par le temps d'engagement qu'il suppose (24 heures hebdomadaires) à ces jeunes d'acquérir de nouvelles compétences.

Chaque jeune volontaire bénéficie ainsi d'un tutorat individualisé et d'une formation civique et citoyenne, dont la formation aux premiers secours.

Son ambition, vous le comprenez aussi,

- c'est donc de faire de l'engagement ponctuel de ces jeunes au service de la collectivité une opportunité pour « l'après », pour leur futur.

L'engagement qui a motivé ces jeunes et leur a permis de découvrir un domaine particulier d'investissement, que cela soit la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture, les sports..., cet engagement représente souvent une transition vers l'âge adulte. Les compétences acquises peuvent ainsi être réinvesties dans leur parcours personnel et professionnel.

Ici en Corse, 420 jeunes ont réalisé un Service civique, dont plus de la moitié en Corse du Sud.

Voici quelques exemples concrets d'engagement, qui montrent la diversité des possibilités, de ces jeunes insulaires :

- ambassadeur du tri et des gestes éco-citoyens auprès de communautés de communes dans le Sartonais-Valinco ou la Vallée du Prunelli,
- contribution à la lutte contre le décrochage scolaire au service de l'Education nationale ;
- participation au développement de la pratique sportive féminine pour plusieurs clubs sportifs du département ;
- aide à l'accès aux droits sociaux via l'utilisation d'outils numériques pour le compte de la MSA...

Tous ces jeunes peuvent par ce biais réinvestir le champ d'exercice de leur citoyenneté.

Trop souvent, il est en effet fait le constat que les jeunes d'aujourd'hui ne savent plus s'engager, ne s'impliquent plus.

Le service civique est là justement pour faire mentir ce constat général et permettre d'inverser la tendance, de redonner du sens à l'engagement citoyen.

Le service civique est aussi une opportunité pour le milieu associatif qui, trop souvent, manque de cadres ou connaît des difficultés à renouveler ses ressources humaines.

En ce sens, à la question, jeunes gens, « *comment poursuivre son engagement citoyen après le service civique ?* », j'ai envie de répondre : vous avez un éventail des possibilités aussi large qu'il existe de structures associatives au service de l'intérêt général.

- Le bénévolat au profit d'associations est en effet la 1<sup>ère</sup> piste possible d'engagement pérenne ou ponctuel après le service civique.
- Le dispositif de la Réserve Civique, créé par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 en est une autre. Elle propose en effet des missions dans les mêmes domaines que le Service Civique.

Ce dispositif permet à chacun d'effectuer bénévolement une mission d'intérêt général en fonction de ses disponibilités propres.

La Réserve Civique est en quelque sorte le prolongement naturel du Service Civique.

Elle permet ainsi à chacun, quel que soit son âge, de s'engager à titre bénévole et occasionnel aux côtés des pouvoirs publics ou des organismes à but non lucratif, dans le cadre de missions variées.

Dans notre département, ces missions vont se construire essentiellement avec le secteur associatif.

Pour illustrer mon propos, je citerai en exemple le quartier des Jardins de l'Empereur à Ajaccio où, dernièrement, le 25 novembre précisément, l'association du Conseil citoyen a proposé à qui le souhaitait, de s'engager dans une « Journée citoyenne de nettoyage de quartier ».

Cette mission ponctuelle, utile à l'ensemble des habitants de ce quartier, a rencontré un franc succès et peut être déclinée à l'envi dans d'autres quartiers et sur d'autres thèmes.

Vous le voyez, l'après service civique peut revêtir différentes formes.

Dès lors que vous avez l'engagement citoyen ancré en vous, dès lors que vous avez fait vôtres les valeurs de la République, le panel de vos choix d'engagement est large.

Je vous remercie et vous souhaite à tous une excellente journée, en particulier aux jeunes, en espérant qu'elle leur sera utile et fructueuse pour leur avenir.